

COMMUNIQUE DE PRESSE N°001/2020/COCEM

La distribution des cartes a démarré d'une manière fluide à l'exception des régions de Gao et Kidal où elle n'a pas encore commencé.

Bamako, le 09 Mars 2020, les observateurs à long terme de la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) ont observé sur toute l'étendue du territoire du Mali le démarrage de la distribution des cartes d'électeur déroulé ce samedi 07 mars 2020. La COCEM a visité dix sept (17) lieux de distribution des cartes d'électeur couvrant les 8 régions plus le District de Bamako.

Dans les lieux observés par la COCEM, la distribution des cartes a démarré et se déroule d'une manière fluide à l'exception des régions de Gao et Kidal où la distribution n'a pas encore commencé au passage des observateurs. La COCEM estime que le retard dans l'acheminement des cartes d'électeur et le non démarrage des travaux de distribution dans ces localités empêchent les électeurs de ces régions de retirer leurs cartes.

La COCEM constate qu'en général les procédures de distribution ne sont pas systématiquement appliquées à tous les lieux de distribution en ce qui concerne notamment l'interdiction de retrait de lots de cartes ou de cartes individuelles sans présentation d'une procuration.

A l'issue de l'observation du premier jour de la distribution des cartes d'électeur, la COCEM relève les constats suivants dans les dix sept (17) lieux observés dont 14 ayant ouvert :

Dans les lieux de distribution observés par la COCEM, les travaux de distribution ont démarré le 07 mars 2020 conformément aux instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Cependant, à ce jour la distribution des cartes n'a pas commencé dans les villes de Gao et Kidal en raison de l'indisponibilité des cartes d'électeur.

Dans tous les lieux observés, les travaux ont démarré entre 08h et 09h du matin.

Tous les lieux observés étaient accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

Les observateurs de la COCEM ont rapporté qu'aucun des lieux visités n'étaient sécurisés par les forces de défense et de sécurité (FDS).

45% des membres des commissions de distribution observées étaient des femmes. La plus grande présence des femmes a été observée à Bamako et à Kayes et la plus faible présence à Mopti et à Tombouctou où il y en avait aucune dans les lieux observés.

Les représentants des partis politiques dont 36% de femmes étaient présents dans dix (10) des quatorze (14) lieux ouverts et observés. L'absence de représentant des partis politiques a été observée dans quatre (4) lieux observés.

Les observateurs de la COCEM ont noté l'affichage de la liste de répartition des commissions de distribution dans certaines localités sans que cela ne soit généralisé dans toutes les régions. Ces listes ne renseignent pas sur le lieu exact où l'électeur trouvera sa carte. La COCEM estime que l'information sur les lieux exacts de distribution est impérative afin de permettre aux électeurs de savoir où ils doivent se rendre pour retirer leurs cartes.

Dans douze (12) lieux observés sur quatorze (14) ouverts, les électeurs ont été systématiquement appelés à émarger après le retrait de leurs cartes.

Dans un (01) lieu couvert sur les quatorze (14), il a été observé que des électeurs ont pu retirer leurs cartes sans présentation d'un document d'identification. Des cas de retrait de lots de cartes et de cartes individuelles sans procuration ont été constatés dans trois (3) lieux observés. Cela va à l'encontre des procédures de distribution des cartes qui interdisent clairement le retrait de lots de cartes.

La COCEM note que les électeurs n'ont pas facilement accès à l'information relative notamment aux lieux et horaires de distribution de leurs localités. Ce déficit de communication pourrait avoir un impact négatif sur la participation des citoyens aux élections législatives.

Au regard des constats faits de l'observation du premier jour de distribution des cartes d'électeur et dans le souci d'améliorer la suite de cette distribution, la COCEM formule les recommandations suivantes :

- 1) Diligenter l'ouverture de tous les lieux de distribution des cartes d'électeur sur tout le territoire national, en particulier à Gao et Kidal;
- 2) Encourager les représentants des partis politiques à renforcer leur présence dans les différents centres de distribution des cartes d'électeur pour le monitoring de cette phase clé du processus ;
- 3) Mettre en place un système SMS (USSD) permettant aux citoyens de se renseigner sur le lieu de retrait de leurs cartes d'électeur. Cela pourrait accroître le taux de retrait des cartes et avoir un impact sur la participation aux élections ;
- 4) Généraliser l'affichage des listes de lieux de distribution et les rendre disponibles dans des emplacements accessibles aux électeurs ;
- 5) Intensifier les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des électeurs afin de les exhorter à retirer leurs cartes ;

- 6) La COCEM encourage le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à communiquer publiquement et régulièrement sur l'évolution de la distribution des cartes d'électeur à l'aide des statistiques ;
- 7) La COCEM exhorte les autorités compétentes à prendre des dispositions pour la sécurisation de tous les lieux de distribution des cartes d'électeurs.

Contexte

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile mise en place en mars 2018 pour contribuer au renforcement de la démocratie malienne à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation citoyenne et non partisane des élections.

Dans la dynamique de la recherche des solutions pour une sortie de crise au Mali, les autorités maliennes ont organisé le Dialogue National Inclusif(DNI) à différents niveaux. Ces moments d'analyse, d'évaluation et de propositions de solutions ont abouti à plusieurs recommandations et quatre (04) grandes résolutions dont l'organisation des élections législatives sur la base des circonscriptions électorales actuelles, dans les meilleurs délais afin que la nouvelle législature commence au plus tard le 02 Mai 2020.

A la suite de cela, le collège électoral a été convoqué par le décret N°2020 0010/P-RM en date du 22 janvier pour la tenue de l'élection des députés à l'Assemblée nationale dont le 1^{er} tour est prévu pour le 29 mars 2020. Ce même décret fixe la date de la distribution de nouvelles cartes d'électeur du 7 au 27 mars 2020 sur toute l'étendue du territoire national.

Conformément à sa mission de veille citoyenne, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est à pied d'œuvre depuis cette date pour l'observation de toutes les phases des élections législatives.

Méthodologie

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) couvre cette étape du processus à travers ses 18 observateurs à long terme dont elle a renforcé les capacités sur l'observation pré-électorale. Ces observateurs préalablement formés sur l'utilisation d'une grille d'observation unique portant sur les aspects à observer, envoient leurs rapports par sms selon un codage alphanumérique à une base de données qui centralise et analyse les rapports envoyés en temps réel.

La COCEM a observé dans quatorze (14) lieux ci-après: Centre de Benkounda, Commune de Liberté Dembaya (Kayes), Centre EDC Koulikoroba, Marie de la commune urbaine de koulikoro (Koulikoro), Centre de kaboila 2, Centre de bougoula

ville (Ségou), Mairie de Pelengana, Darsalam (Ségou), Ecole B Secteur 1 de Sévaré, Mairie de sevaré (Mopti), Centre de Soboundou Cercle de Niafunke, Ecole Imam ben Essayoutt (Tombouctou), Centre secondaire 2 de Sébénicoro, Centre de Sogoniko commune vi du district de Bamako (Bamako).

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali reste engagée et suivra la suite de la distribution des cartes d'électeur. Les observateurs de la COCEM seront déployés deux autres fois dans les lieux de distribution, notamment le 17 mars et le 27 mars 2020. Ces observations seront également suivies de la publication de deux autres communiqués de presse.

Les observateurs de la COCEM restent aussi mobilisés pour le suivi de la campagne électorale qui a débuté le 8 mars.

Drissa Traoré, Président 78165107

Salia Kariba Traoré, chargé de communication 76343025

Adresse : Kalaban Coura Route de l'aéroport Rue 85 Porte 664 Bamako, BP 1168

Téléphone : 0022320283276

E-mail : contact@cocem.ml

Siteweb : www.cocem.ml

Compte twitter : @MaliCocem

Facebook : <https://www.facebook.com/cocemmal/>